

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Observations sur enquête public

Date : Wed, 13 Oct 2021 19:33:20 +0200

De :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

à l'intention de Madame la commissaire enquêtrice
Avis d'un vétérinaire praticien éleveur

Madame ,

Le defaix se trouve à environ à 300 m environ des premières habitations de l'Orchère coté ouest . Cette propriété familiale depuis un siècle est une ferme de 21 hectares avec une maison magnifique du XVII siècle se trouvant sur une zone surélevée . La maison se voit de très loin et est exposée aux vents et aux bruits .

Il y a aussi des dépendances toutes aussi anciennes ...

Cette ferme abrite un élevage de charolais en agriculture biologique depuis 60 ans que j'ai poursuivi à la suite de mon père à partir de l'an 2000 .

J'ai donc connu et vu y vivre toute ma famille nombreuse depuis tout le temps .

Je suis fermement opposé à la réouverture de la carrière de la MEAC pour les mêmes raisons que ma cousine germaine qui a vous a fait parvenir un texte très bien écrit et circonstancié . Ça sert d'avoir étudié l'histoire et d'avoir été enseignante .

Pour ne pas vous ennuyer , je désire seulement vous apporter quelques explications et appréciations . Nous nous sommes opposés avec succès à la première volonté de réouverture . En effet les projets de la MEAC n'ont rien à voir avec l'activité d'antan et ne présentent que des inconvénients . Je pense que tout le monde vous a parlé des problèmes d'eau , de pollutions minérales , de pollutions sonores , de la nécessité de transports dangereux . Tout cela pour fournir des matériaux pour les routes , des amendements calcaires que l'on peut trouver ailleurs , du calcaire pour une alimentation animale dans une zone très restreinte (14,7 hectares) . Je peux vous assurer que cette complémentation est inutile en élevage traditionnel de plein air ou semi plein air . Par contre la supplémentation en calcaire est indispensable pour les animaux élevés en batterie concentrationnaire . Actuellement plus personne ne veut favoriser ce type d'élevage par respect pour les animaux et afin de produire une alimentation saine .

Je suis venu de nouveau consulter à la mairie de St Aubin le dossier de l'enquête publique . Il n'y a pas grand chose de changé . Le seul avantage de consulter cette étude financée par la MEAC est de connaître un peu mieux sa région...

L' étude présentée par la MEAC a été certainement réalisée par un certain nombre de personnes de différentes spécialités . Toutes ces personnes sont payées par la MEAC pour écrire et aller dans le sens du projet sans le contredire .

En médecine nous parlerions de conflits d'intérêts . Il ne s'agit donc pas d'un rapport d'expert indépendant mais d'un dossier visant à emporter une autorisation administrative . En partant d'hypothèse , les rédacteurs concluent que les différentes constituants géologiques sont assez imperméables ou cloisonnés . Il n'y a donc pas d'inconvénients à pomper l'eau de la carrière (85 m3/h) Toutes ces hypothèses sont contredites par les faits constatés lors de pompages précédents . Mr Dubillot seul éleveur du bourg de Chaudefonds l'a constaté à chaque fois et l'a affirmé devant moi .

J'ai découvert un certain nombres de perles qui sont parlantes quand au sérieux de l'étude et le mépris de la population locale ...

Celui qui rédige le rapport parle de la source de la madeleine en expliquant qu'elle ne sert qu'à quelques jardins ... Le pompage diminuera « un peu » le niveau des puits sous entendu sans importance ...

Pour minimiser la pollution minérale et ses conséquences , par les poussières de la carrière , le rapport la compare à celle du passage d'une herse rotative sur un champ sec après récolte et d'une moissonneuse batteuse (photos dans dossier PIECE 5). Les poussières dispersées par une moissonneuse ne polluent pas car il s'agit de matière organique biodégradable . Le passage d'une herse rotative dure quelques heures par saison alors que la pollution minérale , qui étouffera la végétation autour de la carrière, sera permanente , toute l'année . J'ajoute que ce mode de culture est très rare dans la région car nous trouvons essentiellement des vignes ou des herbages . C'est donc loupé et malhonnête comme comparaison !

En conclusion le projet de la MEAC est nocif pour toute la région et ne doit pas être autorisé ... Les déclarations de sérieux par rédacteurs et leurs belles intentions sont irréalisables sur le long terme . Qui peut être d'accord avec cette activité ? Seules les personnes très éloignées ne voient pas de problèmes venir . Le rapport de la MEAC contient beaucoup de contrevérités . La MEAC désire emporter une décision administrative . La seule volonté de la MEAC qui est une société privée , est de faire de l'argent en extrayant du calcaire d'une petite carrière ancienne . La surface totale est de 14,7 hectares avec une partie exploitable de 7 hectares environ . La propriété du défaix fait 21 hectares . Lors de la précédente étude , la MEAC prétendait ne pas pouvoir se passer de cette carrière pour le fonctionnement global de son entreprise ce qui est faux . Depuis combien de temps n'est elle pas exploitée ? La MEAC en étant propriétaire de 14,7 hecto aurait le droit de polluer toute la région en l'asséchant , sans tenir compte de la présence de nombreuses familles ?

Tout cela pour favoriser l'exploitation d'animaux maintenus en camps concentrationnaires ? La région est magnifique et d'autres projets d'aménagements touristiques pourraient voir le jour . Personne ne parle des répercussions sur le prix de l'immobilier en dehors de toutes les autres nuisances . Les tribunaux considèrent que la présence d'une éolienne à proximité d'une habitation fait baisser son prix de 30 % pour une nuisance essentiellement visuelle . Cela correspond à une forme d'expropriation pour satisfaire quelques intérêts privés . Il n'y a aucun intérêt public derrière tout cela ! Quand on voit l'investissement en temps et en finance pour entretenir, préserver nos belles propriétés anciennes ,c'est un peu choquant d'autoriser le fonctionnement d'entreprises qui les mettent en danger !

En ce qui me concerne , je me sens méprisé par l'un des rédacteur de l'étude qui se gonfle d'importance et minimise les conséquences sur la ressource en eau notamment .

Je vous prie de croire Madame à l'expression de mes sentiments les meilleurs .